
ASSOCIATION ARS VOCALIS

Procès-verbal de l'Assemblée générale du 21 novembre 2019

Rédaction : Anne-Christine Wanders

1. INTRODUCTION

Le président, Richard Walker, souhaite la bienvenue à la 1^{ère} Assemblée générale de l'Association Ars Vocalis. 43 membres sont présents et 7 excusés : Nadine Allenbach, Lytta Basset, Déborah Hersch, Jocelyne Simon, Mappet Walker, Elisabeth Waroux, Pascal Wenger.

Les scrutatrices sont Catalina Cusin et Judith Mondada.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est approuvé, avec le report du point 5 (Rapport du chef de chœur) à la fin de l'assemblée.

3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE CONSTITUTIVE

Le procès-verbal de l'Assemblée constitutive du 13 mars 2018 est approuvé.

4. RAPPORT DU PRESIDENT

R. Walker retrace brièvement l'histoire de la création d'Ars Vocalis depuis l'annonce de la dissolution du chœur Laudate Deum en mai 2017. Un groupe de choristes a conçu le projet de continuer à chanter ensemble au sein d'un nouveau chœur, se distinguant par :

- un répertoire élargi à la musique profane et aux œuvres de la Renaissance jusqu'à nos jours ;
- des projets moins grandioses et financièrement plus réalistes ;
- l'ouverture à quiconque en fait la demande, en conservant et en améliorant la qualité musicale acquise au sein de Laudate Deum.

Des auditions ont été organisées pour sélectionner le meilleur chef. Le choix s'est porté sur Roberto Rega, qui a joué un rôle clé dans le succès du nouveau chœur, baptisé Ars Vocalis.

L'assemblée constitutive s'est tenue le 13 mars 2018, avec 29 participants et 8 personnes excusées. La 1^{ère} répétition a eu lieu le 19 avril 2018 et à la 4^{ème} répétition, le chœur comptait déjà 50 membres. La progression s'est poursuivie jusqu'à la fin de la 1^{ère} année chorale, pour atteindre un effectif beaucoup plus nombreux que celui qui avait été prévu lors de la création d'Ars Vocalis (40 membres) : au 30 juin 2019, le chœur comptait 63 membres. Cet effectif est resté stable jusqu'à l'AG, les arrivées de nouveaux choristes ayant compensé les quelques départs. Parmi les 63 membres, 11 sont en congé.

Ce succès, avec la générosité des membres du chœur, a largement contribué au bon résultat financier enregistré à la fin du 1^{er} exercice. Le bénéfice s'élève à plus de 6'000 francs, notamment grâce aux dons, aux cotisations de soutien et à la recette du brunch (cf. point 6).

R. Walker relève l'énorme travail accompli par le comité et remercie tout particulièrement Huguette Rodriguez, dont le rôle est crucial.

Activités musicales et atmosphère au sein du chœur

L'année 2019 a été fantastique pour un nouveau chœur : Ars Vocalis a donné sept concerts, qui ont rencontré un grand succès. Ceux du Requiem de Fauré ont été magnifiques, tant du point de vue de l'affluence à Lausanne et à Vevey que de l'expérience musicale. Nous avons eu relativement peu de temps pour préparer le Requiem allemand de Brahms, mais les concerts à Prague et à Gaillard étaient très beaux. Entre-temps, nous avons préparé très rapidement une Cantate de Bach et notre prestation à l'Eglise St-Laurent, dans le cadre de Cantate et Parole, a aussi été appréciée.

R. Walker est très content de l'atmosphère conviviale et amicale que nous avons réussi à créer, grâce aux collations, aux deux week-ends à Leysin et au brunch.

Programme pour 2020 et 2021

En février 2020, Ars Vocalis donnera deux concerts *Love is in the Air* à la Salle Paderewski à Lausanne et à la Salle del Castillo à Vevey, avec les *Five Hebrew Love Songs* d'Eric Whitacre, des *Madrigaux* de Monteverdi et les *Liebeslieder Walzer* de Brahms.

Pour 2021, R. Rega a un projet ambitieux : un oratorio contemporain intitulé *The Peacemakers*, composé par Karl Jenkins à partir de messages de paix de Gandhi, du Dalai Lama, de Mère Teresa, Martin Luther King, Nelson Mandela, etc. Ce projet est réalisable grâce au prêt d'orchestre que nous avons obtenu pour le Sinfonietta. Avec cette œuvre, nous avons l'objectif d'attirer des choristes plus jeunes, séduits par ce style de musique actuelle. Selon la date choisie pour ce concert, nous aurons un ou deux autres plus petits projets avant.

Besoins et défis pour l'avenir du chœur

L'aide généreuse des membres du chœur sera toujours nécessaire, d'une part, pour remplir les salles de concert et maintenir l'équilibre financier, et d'autre part, pour soutenir le comité dans ses travaux d'organisation. Mais le plus gros défi d'Ars Vocalis est musical et vocal, comme nous l'avons constaté lors de la préparation du Requiem allemand de Brahms.

L'apport de notre chef, R. Rega, est fondamental : chaque répétition est importante, non seulement pour le travail sur l'œuvre au programme, mais aussi pour la formation musicale et vocale du chœur. C'est pour cela que le comité et R. Rega attendent de chaque choriste la présence régulière aux répétitions et la participation à tous les projets.

Le chœur a besoin d'un-e pianiste accompagnateur/trice, à la suite du départ de Nicolas Martin pour Auxerre, où il a été engagé au Conservatoire. Roberto n'a pas encore trouvé la personne adéquate pour le remplacer. Il poursuit sa recherche, avec l'aide du comité.

Le comité doit aussi répondre aux attentes de nombreux membres du chœur de faire davantage de formation vocale. R. Rega est favorable au projet d'engager un-e coach vocal.

Le vrai défi à relever, pour assurer l'avenir d'Ars Vocalis, est celui de l'équilibre entre les registres masculins et féminins – un problème commun à de nombreux chœurs. Le nôtre compte actuellement 19 soprani, 17 alti, 8 ténors et 8 basses. Les ténors et les basses devraient idéalement être 2 fois plus nombreux ! Les projets du chœur dépendent de l'évolution de ces deux registres. Chaque membre est donc invité à utiliser tous les moyens à sa disposition pour attirer et convaincre des hommes de venir chanter avec nous.

Réussir à recruter des jeunes chanteurs est sans doute encore plus crucial pour l'avenir de notre chœur, au vu de l'âge moyen de nos membres. Il faut déjà que les jeunes s'intéressent à la musique que nous chantons. R. Walker a différentes idées pour les attirer tant à nos concerts qu'à notre chœur, dont il va discuter avec le comité. Les suggestions sont bienvenues !

Remerciements

Au nom du comité et de R. Rega, R. Walker adresse ses vifs remerciements à tous les membres du chœur et plus particulièrement à celles et ceux qui étaient présent(e)s à (presque) toutes les répétitions, ainsi qu'à celles et ceux qui ont aidé le comité lors du brunch, de la construction du site web, pour parler du chœur sur Facebook, pour préparer les concerts et assurer leur bon déroulement.

Le rapport du président est adopté par acclamation !

5. MODIFICATION DES STATUTS

Une proposition de modification des statuts a été envoyée aux membres par courriel 10 jours avant l'Assemblée générale. Elle concerne deux objets, qui sont présentés par Huguette Rodriguez :

A. Création d'un statut de membre ami - articles 3, 6 et 12

Cette proposition répond à l'intérêt manifesté par de nombreuses personnes pour notre démarche de création d'un nouveau chœur. Certain(e)s ont exprimé leur désir de pouvoir soutenir le chœur et suivre nos projets, par le biais d'une association des amis. Le comité considère qu'une association séparée serait trop lourde à mettre en place et peu utile. Il propose plutôt de distinguer, au sein de l'Association Ars Vocalis, les « membres actifs » (choristes) et les « membres amis » (généralement appelés membres passifs). Ces derniers seraient ainsi fidélisés et apporteraient un soutien financier au chœur, par le paiement d'une modeste cotisation.

Les modifications proposées dans les statuts sont lues et discutées. Les questions portent sur le droit de vote des membres amis (art. 12) et la situation des membres actifs en congé, notamment ceux qui ne paient plus de cotisation. Le second point est une question délicate, qui sera réglée individuellement avec chaque personne concernée.

A l'article 12, Jean-Luc Monney propose de préciser à la fin de la 1^{ère} phrase qu'il s'agit du « nombre de membres *actifs* présents ». Cette proposition est retenue et les modifications des statuts sont acceptées : aucun avis contraire et trois abstentions.

B. Modification du délai pour l'envoi des comptes - article 11

Selon les statuts, les comptes doivent être envoyés aux membres au moins 30 jours avant l'assemblée générale, en même temps que la convocation et l'ordre du jour. Ce délai s'avère difficile à respecter, en raison de la clôture de l'exercice comptable au 30 juin et du temps nécessaire durant l'été pour recevoir toutes les pièces nécessaires. Le comité propose donc de réduire le délai à 10 jours avant l'assemblée générale.

André-Daniel Freiburghaus propose la formulation suivante : *Les comptes d'exploitation et de bilan sont envoyés au moins 10 jours avant l'assemblée générale.* Elle est retenue et la modification des statuts est acceptée : aucun avis contraire et une abstention.

Discussion sur l'article 16 – Organe de contrôle

A.-D. Freiburghaus relève que les vérificateurs de comptes ne sont pas des contrôleurs et qu'il faut leur laisser la latitude de ce qu'ils peuvent faire avec leurs connaissances. Il propose de modifier la 2^{ème} phrase de l'article 16 ainsi : *Ceux-ci [les vérificateurs de comptes] établissent un préavis en vue de l'adoption des comptes et le présentent à l'assemblée générale.*

Cette proposition donne lieu à une discussion sur le rôle des vérificateurs de comptes. Selon Marlène Voutat (qui est présidente d'une association), ils sont habilités à contrôler les comptes et le rôle de l'assemblée générale se limite à valider leur rapport.

H. Rodriguez précise que les statuts ont été soumis à une juriste, lors de leur élaboration en 2018.

R. Walker propose que cette question soit réglée au sein du comité, qui décidera s'il y a lieu de modifier cet article à la prochaine assemblée générale. La proposition est acceptée.

6. PRESENTATION DES COMPTES 2018-2029

Christian Jaggi présente les résultats du 1^{er} exercice, du 1^{er} avril 2018 au 30 juin 2019.

Comptes des concerts Fauré (25 et 27 janvier 2019)

Les dépenses s'élèvent au total à CHF 35'974.70 et les recettes à CHF 30'867.10. Le montant de 5'000 francs, qui avait été demandé à la Ville de Lausanne et à l'Etat de Vaud à titre de garantie de déficit, a été obtenu en totalité. Le déficit est ainsi quasi entièrement couvert.

La recette de la vente des billets est de CHF 21'021.11 : 13'500 à St-François et 8'584 à St-Martin, desquels il faut déduire 1'062.89 de frais de billetterie.

Les précisions suivantes sont données en réponse aux questions :

- Cachet du chef : en plus de son salaire de chef de chœur, R. Rega reçoit un cachet pour son travail de direction musicale des concerts.
- Impôt sur les divertissements : comme association lausannoise, Ars Vocalis est exonéré d'impôt pour ses concerts à Lausanne

Comptes d'exploitation

Le bilan et le compte des pertes & profits au 30 juin 2019 ont été envoyés aux membres par courriel 10 jours avant l'Assemblée générale. Ils sont joints à ce procès-verbal.

Le capital au 30 juin 2019 s'élève à CHF 6'470.76.

Les actifs transitoires correspondent aux montants reçus après le 30 juin, principalement les couvertures de déficit versées par la Ville de Lausanne et l'Etat de Vaud pour les concerts Fauré. Les passifs transitoires correspondent au 3^{ème} acompte payé par les participants au voyage à Prague. Le résultat final de ce voyage sera comptabilisé dans le prochain exercice.

Le solde du 1^{er} week-end à Leysin s'élève à CHF 1'242.40. H. Rodriguez explique qu'un budget avait été établi avec les frais à notre connaissance : hôtel et pianiste. Les premiers se sont avérés légèrement inférieurs à ceux prévus et le cachet d'Edith Ioja a pu être comptabilisé dans les comptes des concerts. La provision suite à ce week-end permettra de couvrir le déficit du week-end 2019 : un peu moins de 400 francs. Il restera environ 880 francs en caisse.

Les options proposées pour l'utilisation de ce solde sont :

1. Rembourser les participants du week-end 2018 : un peu moins de 20 francs par personne.
2. Attribuer le montant au fonds pianiste.
3. Créer un fonds de réserve pour les mauvaises années et/ou pour aider les membres pour qui les différents frais de participation au chœur (cotisations, week-ends, etc.) pourraient être un frein.

La création d'un fonds de réserve (3^{ème} option) est retenue : aucun avis contraire et une abstention.

Ars Vocalis a reçu deux dons substantiels : le montant de 3'000 francs qui avait été initialement utilisé comme avance de trésorerie, et une contribution de 1'000 francs du chœur Laudate Deum, versée lors de la liquidation de ladite association.

Fonds pianiste

Créé en novembre 2018 à l'initiative de plusieurs membres du chœur, le fonds pianiste est alimenté par de généreux dons des membres pour financer l'engagement de pianistes accompagnateurs. Les comptes sont tenus séparément : les dons s'élèvent à CHF 5'245.- et le solde au 30 juin 2019 à CHF 1'883.29.

7. RAPPORT DES VERIFICATRICES DES COMPTES

Les comptes ont été contrôlés par Françoise Schläfli, vérificatrice, et Christiane Durussel, suppléante remplaçant Pierrette Aeschlimann, le 8 novembre 2018 en présence de Ch. Jaggi et H. Rodriguez. Elles remercient le trésorier pour son travail et elles proposent à l'assemblée générale d'accepter les comptes, en formulant les réserves d'usage dans la mesure où les faits et documents susceptibles de modifier les résultats n'auraient pas été portés à leur connaissance.

8. ADOPTION DES COMPTES

Les comptes sont adoptés à l'unanimité.

9. PRESENTATION DU BUDGET 2019-2020

R. Walker et Ch. Jaggi présentent le budget de fonctionnement, du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020, et le budget des concerts *Love is in the Air*, qui auront lieu en février 2020 :

Budget de fonctionnement

Le comité propose d'augmenter le salaire du chef, au vu de la bonne santé financière de l'association et de la rapide croissance du nombre de membres. A la création d'Ars Vocalis, R. Rega a accepté un salaire très modeste de CHF 750 par mois. Une augmentation de CHF 150 est proposée, pour mettre son salaire au niveau de celui des autres chefs de chœurs de la région.

L'engagement d'un-e coach vocal est prévu dans le budget, au même tarif que celui du/de la pianiste, soit CHF 130 par répétition. Selon les renseignements pris par Daniel Schläfli avec d'autres membres du chœur, le tarif serait un peu plus élevé : entre 80 et 100 francs l'heure. A suivre, en collaboration avec R. Rega.

Budget des concerts

Le budget, établi pour la recherche de fonds, a permis d'obtenir une garantie de déficit de CHF 3'400 (ville et canton), une contribution de CHF 8'000 de la Loterie Romande et un subside de CHF 1'000 de la Fondation Regamey.

Cotisations 2019-2020

Pour les membres actifs, le comité propose que la cotisation annuelle reste fixée à 280 francs.

Serait-il pertinent d'accorder des réductions sur le montant des cotisations (couples, jeunes, personnes à bas revenu) afin d'attirer de nouveaux choristes ?

Pour les membres amis, le comité propose de fixer le montant de la cotisation annuelle à 100 francs pour les membres individuels et à 150 francs pour les couples, et d'offrir à chaque membre une réduction de 50% sur le prix d'un billet par année pour un concert d'Ars Vocalis.

10. ADOPTION DU BUDGET

Le budget est adopté à l'unanimité, avec mandat au comité de réfléchir à la question des mesures incitatives, d'étudier des solutions et de faire une proposition à la prochaine Assemblée générale.

11. ELECTION DES MEMBRES DU COMITE

Le comité est actuellement composé de sept membres, élus en 2018 pour 2 ans. Christian Jaggi souhaite pouvoir remettre progressivement son mandat de trésorier d'ici à l'Assemblée générale de 2020.

Annie Lob et André-Daniel Freiburghaus se portent candidats au comité. Ils sont élus à l'unanimité.

12. NOMINATION DES VERIFICATEURS DES COMPTES

Françoise Schläfli et Pierrette Aeschlimann acceptent de poursuivre leur mandat de vérificatrices des comptes, Christiane Durussel celui de suppléante.

13. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

D. Schläfli a soumis une proposition concernant l'engagement d'un coach vocal. Cette question a été traitée aux points 4 et 9.

Luc Avigdor remercie le comité pour tout ce qu'il a fait jusqu'à présent, avec une professionnalité incroyable. Il félicite aussi l'ensemble du chœur pour ses énormes progrès en matière de silence quand le chef travaille avec un autre registre et il encourage chacun-e à poursuivre ses efforts, par respect pour le chef et les autres choristes.

14. RAPPORT DU CHEF DE CHŒUR

Ars Vocalis est né sous une bonne étoile ! L'aventure a démarré dans l'incertitude avec le Requiem de Fauré et quatre autres projets ont rapidement suivi, avec des paris sur l'effectif, le niveau et les moyens financiers du chœur. Tout a été obtenu : deux garanties de déficit, deux contributions de la Loterie Romande, des salles bien remplies à chaque concert et un prêt d'orchestre pour 2021. Pour ce dernier, le Sinfonietta a sans doute été attiré par le caractère original du projet que nous lui avons proposé.

Ars Vocalis fait officiellement partie de la communauté des chœurs vaudois, comme membre de la CSCVC, à laquelle il a pu adhérer dès le départ. C'est crucial pour obtenir les soutiens financiers nécessaires à la réalisation de nos projets.

Sur le plan humain, R. Rega observe une très belle cohésion entre les choristes et au sein du comité, assez rare parmi les chœurs qu'il côtoie régulièrement. Il apprécie l'atmosphère à la fois légère et sérieuse, l'assiduité au travail et il se sent porté dans ses fonctions par le comité. Il a du plaisir à travailler avec notre chœur, qui a quelque chose de précieux.

Feedback sur les concerts

Le voyage à Prague avec les deux chœurs était une magnifique expérience et le concert à Gaillard très beau. Les difficultés que nous avons rencontrées, avec l'orchestre, l'acoustique et le placement du chœur, sont habituelles. La musique se réinvente à chaque fois ; chaque concert est différent. La question n'est pas tant de savoir comment était un concert, mais plutôt comment nous l'avons vécu. Nous faisons le mieux possible à chaque fois, avec nos qualités et notre potentiel.

R. Rega est aussi content de notre participation à Cantate et Parole. Nous avons fait venir beaucoup de monde et avons réussi à rentrer dans l'esprit de la Cantate de Bach, à exprimer ce qu'elle veut dire. L'essentiel est d'avoir eu du plaisir et d'en garder un beau souvenir !

Présence aux répétitions

R. Rega souligne l'importance de la présence de chaque choriste à chaque répétition, pour avancer tous ensemble à un bon rythme, sans devoir reprendre le travail d'interprétation qui a été fait aux répétitions précédentes. Chaque choriste absent-e manque à tout le chœur, même s'il/elle travaille à la maison, car il/elle ne saura pas comment il faut chanter ce qui a été travaillé en son absence.

Participation aux projets du chœur

R. Rega souhaite que les chœurs qu'il dirige ne soient pas des chœurs « à la carte », où les choristes choisissent les projets auxquels ils/elles ont envie de participer. Il invite chaque membre du chœur à prendre conscience de l'importance de sa participation à tous les projets, pour construire l'identité d'Ars Vocalis, sa voix, son style, ce qui le rend unique dans le paysage des chœurs vaudois. Un problème personnel peut empêcher un choriste de participer à un projet, mais un va-et-vient en fonction des projets n'est pas souhaitable.

Projets pour 2021

Le concert Jenkins avec le Sinfonietta aura lieu soit au début de l'année 2021, soit en automne. L'œuvre The Peacemakers a été composée à la suite des attentats de 2001 à New York. Elle plaît beaucoup aux jeunes par la présence dans l'orchestre de nombreux instruments modernes. Il y a aussi un chœur d'enfants.

Si ce concert a lieu en automne, il y aura un autre projet avant. R.Regal y réfléchit avec le comité.

Recherche d'un-e pianiste

R. Regal relève la difficulté de trouver un-e bon-ne pianiste accompagnateur-trice, qui connaisse vraiment le métier, qui soit content de travailler avec un chœur et qui connaisse bien les voix. Il faudrait aussi qu'il/elle soit sympathique et puisse remplacer le chef de chœur, en cas de besoin. Des pianistes aussi compétents que Nicolas Martin sont rares !

Engagement d'un coach vocal

Le souhait d'avoir un coach vocal avait été anticipé par le comité à la création du chœur. Son importance dépend des œuvres au programme : cela aurait été très utile pour le Requiem de Brahms et pourrait l'être pour certaines parties des Liebeslieder Walzer, sans doute moins pour Monteverdi et Whitacre.

La difficulté n'est pas tant de trouver le coach vocal, que de voir comment s'organiser. Il faudrait quelqu'un qui soit là pendant les répétitions et puisse intervenir sur ce qu'il entend ou travailler avec un registre, pendant les phases de déchiffrage ou de révision. Ce projet va être réfléchi et mis en place.

15. REMERCIEMENTS A ROBERTO REGA

Au nom du comité et des membres du chœur, H. Rodriguez adresse un mot de remerciement à R. Regal retraçant les différents événements marquants vécus jusqu'ici. Un cadeau collectif lui est remis, sous la forme d'un bon pour un repas pour deux à Turin.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée est clôturée à 22h.

Lausanne, le 1 octobre, 2020



Richard Walker
Président



Anne-Christine Wanders
Secrétaire

Comptes d'exploitation du 1er avril 2018 au 30 juin 2019
Bilan au 30 juin 2019

	Actifs		Passifs
Compte BCV	10'017.05	Créanciers	525.15
Actifs transitoires	6'726.05	Passif transitoires	6'197.80
		Créancier AVS	473.70
		Fonds pianiste*	1'833.29
		Provision week-end à Leysin	1'242.40
		Capital au 30 juin 2019	6'470.76
Totaux	16'743.10	Totaux	16'743.10

Pertes & Profits au 30 juin 2019

	Charges		Produits
Salaires	11'250.00	Cotisations	17'975.00
Cachet pianiste	1'120.00	Cotisations de soutien	1'350.00
AVS/AI/AC	843.40	Dons**	4'500.00
Autres charges sociales	163.35	Loterie Romande***	8'000.00
Assurance RC	446.55	Recette du brunch	2'212.60
Loyer	3'820.00	Recettes diverses	62.15
Matériel de bureau	116.70	Concerts Fauré***	27'867.11
Informatique	1'137.00		
Publicité	441.55		
Cotisation à la CSCVC	80.00		
Frais bancaires	102.85		
Concerts Fauré***	35'974.70		
Bénéfice	6'470.76		
Totaux	61'966.86	Totaux	61'966.86

*Fonds pianiste Dons 5'558.44 Dépenses 3'725.15 Solde 1'833.29

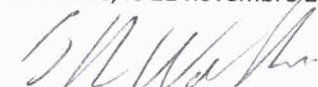
**Dons comprend un don substantiel à la création du chœur

***Concerts Fauré

Recette + Loterie Romande 35'867.10 Dépenses 35'974.70 Perte 107.60

Comptes adoptés par l'Assemblée générale

Lausanne, le 21 novembre 2019



Richard Walker, président